

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1'640 000.- francs destiné à financer :

- **un mandat d'étude sur la problématique des personnes en situation précaire ;**
- **un programme « Réorganisation du SSVG en vue de développer une action sociale de type collectif/de réseau en Ville de Genève » ;**
- **un programme « Travail social hors-murs » ;**
- **un programme « Actions parcs » ;**
- **différents projets destinés à la jeunesse.**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

1. Introduction

Le Conseil administratif de la Ville de Genève propose d'adopter un ensemble de mesures dans les domaines particuliers du social et de la jeunesse. A cet effet, il demande au Conseil municipal de voter un crédit extraordinaire de 1'640'000 francs, « pré-financé » par le boni enregistré par la Ville de Genève en 1999. Il en avait déjà clairement exprimé l'intention par la voix du Maire Pierre Muller lors de son intervention devant les Conseillers municipaux du 18 décembre 1999. Le détail des programmes et projets envisagés est décrit ci-dessous.

Par ses options en matière sociale et de jeunesse, le Conseil administratif marque très clairement sa volonté de réformer substantiellement l'action du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Il entend privilégier le travail de terrain et l'écoute des besoins sociaux nouveaux exprimés par la population. Cette action de proximité avec les citoyens doit se faire en synergie avec les associations oeuvrant dans les domaines concernés. Concrètement, le travail de terrain se traduit donc par l'action des collaborateurs des affaires sociales de la Ville de Genève dans les quartiers ainsi que par la coordination et la mise en commun des ressources et des expériences des divers acteurs présents.

Les citoyens ne devant théoriquement s'acquitter d'impôts qu'en vue d'assurer le fonctionnement de l'Etat, il apparaît naturel au Conseil administratif de s'assurer de la redistribution d'une partie du bénéfice réalisé par la Ville à la frange de la population la plus fragilisée. Le Conseil administratif est également soucieux de répondre à plusieurs préoccupations citoyennes qui se sont traduites par de multiples interventions parlementaires.

Au cours des derniers 18 mois, l'économie helvétique et genevoise est sortie de la crise qui l'a caractérisée durant la décennie des années 90. L'indicateur majeur de cette embellie est la diminution constante et progressive du nombre de demandeurs d'emploi sur le canton. Au niveau national, indique l'Office fédéral de la statistique, la population active n'avait plus été aussi importante depuis 1991. Toutefois, bien que cette situation soit globalement heureuse, force est de constater que les fruits de la croissance nouvelle ne touchent pas la population genevoise de manière homogène. En effet, certains citoyens dont la situation s'est dégradée du fait de la crise, non

seulement ne profitent pas des fruits de la croissance, mais connaissent de surcroît une péjoration de leur situation personnelle. Les collaborateurs du service social peuvent confirmer que bien que le nombre des dossiers déposés auprès de leurs services soit demeuré stable, ceux-ci se révèlent toujours plus lourds.

Pour combattre cette situation de fait et venir en aide aux personnes dans le besoin, le Conseil administratif entend mettre en place un dispositif maximisant les possibilités d'atteindre la population en situation de précarité sociale par les services social et de la jeunesse.

Plusieurs motions municipales, votées ou pendantes, ont pour objectif d'attirer l'attention de l'exécutif de la Ville de Genève sur des problèmes sociaux préoccupants, particulièrement concernant les jeunes. De plus en plus de jeunes rompent avec leur milieu familial et scolaire, ce qui les conduit le plus souvent à se réunir dans les parcs publics, préaux d'écoles ou encore allées d'immeubles. Ainsi, ces jeunes personnes ne fréquentent souvent pas les maisons de quartier ou autres centres de loisirs, mettant en lumière l'inadéquation de l'offre institutionnelle actuelle en matière d'encadrement socioculturel. Les problèmes soulignés par ces motions révèlent des craintes au sein de la population, qui demande l'intervention des pouvoirs publics, engendrées par ces regroupements de jeunes dans des lieux publics ou privés.

Il est à relever que les projets soumis dans ce projet d'arrêté satisfont les demandes exprimées dans les motions en question.

La présentation de cette proposition, sous la forme d'un crédit extraordinaire et non pas de plusieurs crédits supplémentaires, a été retenue en raison de sa simplicité. Le projet « Nouvelles technologies et aînés » sera financé entièrement par le legs Zell, en conformité avec les dispositions testamentaires (en accord avec le Conseil administratif).

2. Projets du service social de la Ville de Genève

2.1 Mandat d'étude sur la problématique des personnes en situation précaire

Sur mandat du Conseil d'Etat, la Ville de Genève coordonne depuis 1994 l'accueil d'urgence des personnes sans abri sur l'ensemble du canton de Genève. Pour ce faire, la Ville de Genève a mis sur pied une plate-forme de coordination contre l'exclusion sociale présidée et animée par le service social de la Ville de Genève (SSVG), en étroite collaboration avec le magistrat en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

La plate-forme de coordination contre l'exclusion sociale constitue un véritable forum regroupant une quarantaine d'institutions oeuvrant dans ce sens. Grâce à ce forum, les institutions peuvent ainsi s'informer mutuellement des actions menées et des problèmes rencontrés ainsi que formuler des propositions concrètes à l'attention des instances publiques compétentes¹.

Pour renforcer le rôle de la plate-forme, faciliter la mise en place d'une politique cohérente et efficace ainsi que soutenir l'action des professionnels sur le terrain, la

¹ Il est à noter que dans son rapport n° 10 de juin 1998 intitulé " Exclusion sociale : une étape de réflexion pour comprendre et agir ", le Conseil Economique et Social du Canton de Genève (CES) souligne le rôle central que joue la plate-forme dans la lutte contre l'exclusion

Ville de Genève, en tant que responsable de la coordination des actions menées contre l'exclusion sociale par les partenaires publics et privés, mandate des experts externes pour compléter les connaissances disponibles dans le domaine de l'exclusion.

Ce mandat a pour principaux objectifs de :

- identifier les besoins en matière de mesures de lutte contre l'exclusion sociale ;
- identifier de manière systématique les réponses publiques et privées à ces besoins et leur évolution dans le temps ;
- évaluer l'adéquation entre offre et demande de services ;
- formuler des propositions afin d'anticiper et prévenir les processus d'exclusion sociale ;
- étudier la mise en place d'un outil devant mesurer le développement de la précarité au sein de la population genevoise.

2.2 Programme « Réorganisation du SSVG en vue de développer une action sociale de type collectif/de réseau en Ville de Genève »

Le SSVG se trouve à la croisée des chemins : partenaire d'un dispositif cantonal appelé à être réformé (Centre d'Action Sociale et de Santé : CASS), il doit préciser son rôle et ses missions.

Dans un contexte où l'Etat et les communes souhaitent revoir leurs compétences, la Ville de Genève doit saisir cette opportunité pour affirmer l'importance d'un service social de proximité et développer une action de type collectif/de réseau conçue afin d'éviter tout « doublon », en complémentarité avec l'action cantonale.

Par cette nouvelle action, la Ville de Genève valorisera ses atouts et renforcera la visibilité tant de ses services que de ses prestations. Parmi ses atouts, relevons les nombreux équipements communaux (Maisons de quartier, crèches, ludothèques, institutions culturelles et sportives, etc.), les relations privilégiées de la Ville avec les associations subventionnées et la diversité des qualifications professionnelles au sein du SSVG (assistants sociaux, animateurs socio-culturels, infirmiers, etc.)

Pour développer cette nouvelle action, le SSVG se réorganise et met sur pied dans chaque quartier des équipes pluridisciplinaires.

Ces équipes seront principalement chargées de :

- observer sur le terrain la population ;
- diagnostiquer la situation de chaque quartier ;
- identifier la nature des besoins sociaux ;
- répondre adéquatement à ces besoins par des projets ;
- nouer des contacts réguliers et directs avec les partenaires publics, privés et associatifs du quartier ;
- favoriser la participation des habitants par le soutien à la coproduction des prestations ;

- diffuser l'information sociale ;
- faciliter l'accès aux administrations publiques ;
- initier une transformation qualitative de la relation des citoyens à la vie de la cité et au politique.

La mise en place de ces équipes et le développement d'une action de type collectif/de réseau auront d'importantes répercussions sur les activités de l'ensemble des collaborateurs du SSVG. De nouvelles fonctions devront être conçues, telles que celle de responsable d'équipe et de responsable de projet. D'autres évolueront du fait de la réorientation de l'action sociale du SSVG.

Plusieurs éléments influenceront sur les compétences des collaborateurs, notamment :

- la compréhension des phénomènes globaux ;
- la confrontation avec la demande sociale collective ;
- l'implication dans des opérations en partenariat ;
- la recherche d'une certaine polyvalence ;
- l'importance croissante des activités de conception, etc.

De manière à assurer le succès de la mise en œuvre du projet de réorganisation du SSVG, la Ville de Genève développe un programme de formation établi sur la base d'un suivi personnalisé des collaborateurs, accompagné de mesures d'encadrement des équipes sur le terrain, ainsi que d'une politique permanente de communication interne et externe.

Le programme de formation ainsi que les mesures d'encadrement des équipes visent les objectifs suivants :

- favoriser la réorientation professionnelle et faciliter l'apprentissage de la nouvelle organisation du SSVG;
- faciliter la constitution d'équipes pluridisciplinaires (assistants sociaux, infirmiers et animateurs socioculturels);
- parfaire les compétences des collaborateurs du SSVG dans une équipe pluridisciplinaire;
- élaborer et mettre en oeuvre des projets professionnels et interprofessionnels s'inscrivant dans les objectifs institutionnels et dans les politiques sanitaires et sociales.

L'estimation des coûts se fonde sur le nombre de collaborateurs concernés (une cinquantaine), le prix des formations postdiplôme existantes (1'100.- par module et par personne) les honoraires demandés par les intervenants externes lors de journées de formation collective (2'500.- par jour).

3. Projets de la délégation à la jeunesse

3.1 Programme « Travail social hors-murs»,

Des jeunes plus ou moins « en rupture de liens » restent trop souvent en marge des structures organisées. Face à ces nouvelles situations, le besoin est apparu de compléter la mission des maisons de quartier et centres de loisirs par une intervention hors murs. Souple et mobile, ce type d'intervention permet d'être à l'écoute des

jeunes, particulièrement ceux en risque d'exclusion sociale ou marginalisés et d'entreprendre avec eux des actions de prévention et de socialisation.

L'action des animateurs mandatés pour un travail social hors murs (TSHM) devrait intensifier la prévention auprès des adolescents. L'action TSHM ne remet pas en cause l'existence des maisons de quartier mais stimule les collaborations. Le mandat de travail social hors murs convient aux compétences des animateurs socioculturels, les aspects de médiation et de relais étant importants.

L'action doit pouvoir se déplacer en fonction des fluctuations des points de ralliement de la population concernée : présence et disponibilité là où les jeunes se trouvent (rue, bistrot, préau, station service, concerts,...).

Par une présence informelle dans la rue, auprès des groupes, le TSHM assure une action préventive, un accompagnement éducatif et un suivi dans la relation qui favorisent l'intégration :

- aller à la rencontre des adolescents en difficulté, voire en rupture de liens sociaux, là où ils se trouvent : cité, rue, préau, bistrot, parcs publics, etc. de façon à créer un lien et établir une relation de confiance;
- assurer un suivi dans l'accompagnement, afin de les aider à se remettre « dans le circuit »;
- permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir reconnus et soutenus;
- mettre en relation des populations adolescentes et adulte;

Les TSHM privilégient l'action collective, soit la prévention primaire qui consiste à lutter contre l'exclusion et la marginalisation :

- par un cadre préventif et d'entraide touchant à l'ensemble des problèmes que rencontrent les jeunes ;
- un ensemble de mesures éducatives et sociales, sans préoccupation de combattre un mal en particulier ou d'individualiser.

De plus, selon le contexte, les TSHM peuvent aussi être amenés à compléter les mesures collectives par des interventions individualisées, en particulier pour empêcher que des situations dangereuses ou des états de fragilité ne s'aggravent, en complémentarité et en coordination avec les services sociaux existants. Une collaboration intense avec le service social de la Ville de Genève est par ailleurs prévue.

Dans un premier temps, les endroits suivants devraient bénéficier du travail des TSHM :

- promenade de l'Europe - planète Charmilles ;
- parc St. Jean (écoles du Seujet et Necker), en assurant un travail dans tout le quartier de St.Gervais et de la Gare ;
- jonction-artamis ;
- skate-parcs ;
- autres quartiers et lieux réputés à risque.

3.2 Programme « Actions parcs »

Les actions prévues dans les jardins publics genevois visent à augmenter leur utilisation et attractivité pour les citoyens de la Ville et du Canton. En effet, la cohabitation dans les parcs entre les enfants et adolescents, les propriétaires de chiens et les étrangers extracommunautaires n'est pas toujours aisée. C'est précisément à concilier les différents usagers des parcs qu'aspire ce projet car ceux-ci sont, tout spécialement en été, un lieu privilégié de création du lien social.

D'entente avec le service des espaces verts et de l'environnement, des espaces particuliers destinés aux différents types d'utilisateurs seront créés. Ainsi, dans le respect de l'agenda 21 pour Genève, des aménagements pour langer les enfants, des zones de repos et d'activité et des poubelles tenant compte du tri des déchets seront créés en plus des espaces de jeux existants.

Les TSHM vont stimuler la création de groupes de référence en partenariat, entre autres, avec les associations d'habitants et de parents, les îlotiers municipaux et de la gendarmerie, pour chaque parc ainsi aménagé. Dans une deuxième étape, de véritables « brigades vertes » verront le jour. Leur but sera de favoriser la cohabitation de tous les utilisateurs des parcs en organisant par exemple des animations et des jeux pour les enfants. Ces brigades pourraient être composées de jeunes et de retraités ou encore de personnes en relation avec l'office Cantonal de l'emploi.

3.3 Projets « jeunesse »

3.3.1 Locaux en gestion accompagnée

Les besoins des jeunes sont dominés par une caractéristique commune: l'urgence. Il est donc primordial de répondre rapidement à des demandes souvent justifiées afin d'éviter un sentiment de frustration pouvant facilement se traduire par des comportements de rejet, voire de violence envers soi-même ou les autres.

A l'heure actuelle, une des demandes les plus récurrentes concerne des locaux de répétition de musique et de réunion dont l'absence est manifeste dans bon nombre de quartiers. A l'instar des expériences positives entreprises dans les communes de Lancy et de Bernex/Confignon, des locaux en gestion accompagnée seront mis à disposition en Ville de Genève.

Les répercussions positives mesurées par la mise à disposition de tels locaux sont notamment l'expérience de la vie communautaire conduisant les jeunes à se responsabiliser et à devenir plus autonomes. Un local en gestion accompagnée implique en effet qu'il soit géré par ses utilisateurs et qu'il soit « visité » régulièrement par l'animateur en charge.

La délégation à la jeunesse négocie avec les parents et les adolescents (éventuellement les régies et/ou les propriétaires des locaux) rassemblés dans un « groupe de base » une convention réglant les questions suivantes :

- les relations entre la délégation et les utilisateurs de locaux ;
- la mise à disposition et l'usage des locaux et équipements ;
- les règles d'usage des locaux.

Lors de son passage dans les locaux, le TSHM privilégie l'écoute et la disponibilité ; il entretient les liens avec les jeunes et contrôle le respect des règles. Des réunions sont

agendées à intervalles réguliers. Ces conventions permettent ainsi de garder un contact avec les jeunes et leurs parents.

D'autres projets jeunesse, émanant des maisons de quartier ou d'autres milieux tels que les squats, les associations de parents ou d'habitants, des milieux scolaires et d'apprentissage seront bien entendu étudiés et soutenus selon les possibilités.

Dans cette perspective, la délégation à la jeunesse se dotera d'une commission de consultation composée notamment de Conseillers municipaux. Cette commission pourra décider rapidement de l'octroi de petites sommes et garantir un suivi indispensable.

3.3.2 Projet « skate parc couvert »

Il existe actuellement à Genève plusieurs groupements et associations de skaters. Les uns pratiquent la « planche à roulettes », les autres le patin à roulettes ou encore le « In-line ». Ces dernières années, nous nous sommes aperçus que la pratique de ce sport, loin de n'être qu'un phénomène de mode appelé à disparaître rapidement, était une culture à part entière. Certains des groupements et beaucoup de jeunes adeptes du skate sont par ailleurs liés au mouvement Hip-Hop, autre culture dont est bien imprégnée la jeune génération.

Le projet étudiera la création d'un skate-parc couvert, ouvert toute l'année, à l'instar de ce qui se pratique dans des villes comme Lausanne et Lyon. Il est également envisageable de créer plusieurs petites structures.

Dans un premier temps, il s'agira de réunir les différentes tendances genevoises et de trouver un accord qui rencontre leur approbation. Pour ce faire, des contacts seront pris avec d'autres villes ; des rencontres et des visites seront également organisées. Cette façon de faire se veut constructive et fédératrice. Dans un deuxième temps, des études et des recherches de sites et de matériel adéquats seront à entreprendre, afin de définitivement lancer le projet.

Les skate-parcs étant très fréquentés, il importe de prévoir la création de locaux de répétition, de salles de cours pour l'apprentissage des expressions comme le « graphage », le « sampling » et le « mixing ».

Toutes ces démarches nécessiteront la participation active des jeunes.

4. Coût des projets

Nature du projet	Crédit nécessaire
Mandat d'étude sur la problématique des personnes en situation précaire	Frs 100'000.-
Programme « Réorganisation du SSVG en vue de développer une action sociale de type collectif/de réseau en Ville de Genève »	Frs 300'000.-

Programme « Travail social hors murs »	Frs 540'000.-
Projet « Actions parcs »	Frs 200'000.-
Divers projets destinés à la jeunesse	Frs 500'000.-
<u>au total</u>	<u>Frs 1'640'000.-</u>

L'estimation des coûts énoncés ci-dessus se fonde sur divers projets analogues développés en Ville de Genève émanant tant d'évaluations d'experts externes que de mandats d'études.

5. Budget prévisionnel d'exploitation

Il est à noter que le crédit demandé n'engendrera aucune nouvelle charge de fonctionnement qui serait portée au budget 2001. En effet, ce crédit se destine à financer des programmes ponctuels dont les seuls frais générés sont ceux nécessaires à leur mise en oeuvre. La poursuite de l'un ou l'autre de ces programmes figurera le cas échéant dans les budgets respectifs des années suivantes.

6. Maîtres d'oeuvre

Les maîtres d'oeuvre sont le service social et la délégation à la jeunesse de la Ville de Genève. Les programmes proposés seront réalisés avec la collaboration d'autres services tels que l'office du personnel, le service des espaces verts et de l'environnement, la direction des systèmes d'information.

Pour information :

Projet « Nouvelles technologies et aînés » (l'ensemble de ce dispositif, estimé à Frs 300'000.- sera financé par le legs Zell)

Face aux changements de société qui résultent des avancées technologiques, les retraités rencontrent de plus en plus de difficultés à exécuter certains gestes du quotidien. Mentionnons à titre d'exemples le remplacement de l'argent liquide par de l'argent virtuel (carte de crédit, carte à puce, paiement électronique), la complexité croissante de l'utilisation des appareils électroménagers et de loisirs (téléviseur, magnétoscope, jeux vidéos, etc...) et l'importance de plus en plus grande des réseaux Internet dans la vie de tous les jours.

Ces difficultés engendrant un surcroît de stress et d'anxiété chez les aînés, il est primordial, dès maintenant, de mettre sur pied des actions visant à leur faciliter l'accès

aux nouvelles technologies. Ceci permettra, d'une part, de rompre le cercle vicieux des situations de stress et d'améliorer leur qualité de vie grâce à l'utilisation de ces technologies (sécurité, démarches administratives plus aisées, meilleure information etc.) ; d'autre part, de prévenir un risque d'exclusion de cette catégorie de la population.

Au début de l'année 2000, sur demande du magistrat en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, le service social de la Ville de Genève a mandaté un expert externe appelé à identifier les divers besoins exprimés par les aînés face au développement des nouvelles technologies, recenser les actions entreprises dans ce sens par diverses associations et proposer des mesures en vue de promouvoir l'accès des aînés aux nouvelles technologies.

Le mandataire a mis en lumière trois types de problèmes récurrents chez les aînés face aux nouvelles technologies :

- En ce qui concerne la maîtrise des nouvelles technologies ne demandant aucune connaissance informatique, il est constaté une certaine réticence à les utiliser, par peur de se tromper et/ou par manque d'explications adéquates ou de démonstration.
- Les nouveaux modes de paiement et de prélèvement d'argent n'inspirent pas toujours confiance. En effet, l'abandon de la signature au profit d'un code électronique, l'emplacement des distributeurs de monnaie en pleine rue sont autant d'exemples de situations qui ébranlent fortement les habitudes bien ancrées de cette population et qui lui inspire un sentiment de méfiance quant à la fiabilité du système.
- Les retraités, en particulier les plus jeunes, manifestent souvent de l'intérêt pour des cours d'informatique. Ceux-ci existent, certes, mais ne sont pas toujours adaptés aux besoins de cette catégorie de clientèle et ne peuvent guère être mis en pratique faute de matériel et de suivi (conseils).

Le mandataire relève deux types d'actions mises sur pied pour répondre aux besoins :

- Certaines des entreprises qui exploitent les nouvelles technologies ne requérant aucune connaissance de l'outil informatique (TPG, banques, poste...) organisent souvent des actions d'information et de démonstration destinées au public. En guise d'exemple, citons l'action des TPG autour de l'introduction de nouveaux distributeurs de billets.
- Des clubs d'aînés et des associations privées organisent des cours d'informatique, mais la demande dépasse toutefois l'offre.

Le rapport suggère les actions suivantes d'information et de formation qu'il serait judicieux de développer au niveau de la Ville :

- Création d'une exposition interactive, constituée d'automates factices à disposition des aînés devant leur permettre de simuler un bon nombre de manipulations utiles dans la vie courante (achat de billets, utilisation d'un bancomat...), en présence d'animateurs chargés d'assister les visiteurs.
- Rédaction d'une brochure présentant les nouveaux modes de paiement et visant à rassurer les esprits quant à leur fiabilité.
- Création d'un « portail » regroupant un grand nombre d'informations utiles pour les aînés sur Internet. Ceci leur permettrait une plus grande intégration dans la société et une meilleure circulation des informations entre associations.

- Formation d'aînés en matière d'informatique, qui ensuite aideraient bénévolement d'autres aînés à appréhender les outils informatiques.
- Mise à disposition de terminaux équipés d'Internet dans des lieux fréquentés par les aînés (clubs, associations...). Cela leur permettrait de naviguer sur Internet, lire leur courrier électronique ou encore effectuer des travaux de bureautique. Ce service devrait être accessible à tous les aînés, indépendamment de leur adhésion à une association.

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier.- Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1'640'000 francs, pour 2000, destiné à :

- un mandat d'étude sur la problématique des personnes en situation précaire ;
- un programme « Réorganisation du SSVG en vue de développer une action sociale de type collectif/de réseau en Ville de Genève » ;
- un programme « Travail social hors-murs » ;
- un programme « Actions parcs » ;
- différents projets destinés à la jeunesse.

Article 2 - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de restrictions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1'640'000 francs.

Article 3 - La dépense prévue à l'article premier sera amortie en une seule annuité sur les comptes de la Ville de Genève de l'exercice 2000.